

# GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

(EXAMEN GÉNÉRAL POUR TOUS, SAUF GÉNIE CIVIL, SOUS-CATÉGORIES 1.4, 1.5, 1.6 ET 1.7)

---

## OBJECTIF DE L'EXAMEN

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant en *Gestion de la Sécurité sur les chantiers de construction (GSC)* pour tous travaux de construction compris dans toutes les sous-catégories, à l'exception de celles qui concernent le génie civil (sous-catégories 1.4, 1.5, 1.6 et 1.7).

---

## RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 1h30
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

---

## PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen en *Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction (GSC)* porte sur les matières suivantes :

- Gestion de la prévention ;
- Gestion des dossiers d'indemnisation ;
- Gestion de la cotisation ;
- Législation et réglementation.

Par « Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction » on entend entre autres :

- la gestion de la prévention; voir à la formation des travailleurs,
- connaître la législation et la réglementation encadrant la prévention et la sécurité,
- enquêter sur les incidents, être capable d'identifier les risques,
- délimiter le chantier, surveiller le chantier de construction,
- connaître la CSST, ses différentes règles et procédures.

---

## SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétences, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le **domaine** désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

---

## RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

À titre de répondant en *Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction (GSC)*, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<b>Code criminel</b> (L.R. 1985, ch. C-46) (disponible sur le site Internet du Ministère de la justice - Canada à <a href="http://lois-justice.gc.ca">http://lois-justice.gc.ca</a> )	X	
<b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	X	
<b>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</b> (L.R.Q., A-3.001)	X	X
le <i>Règlement sur le financement</i> (L.R.Q., c. A-3.001, r.7)	X	
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (L.R.Q., c. S-2.1)	X	X
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c.S-2.1, r.4)	X	X
<i>Règlement sur le programme de prévention</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.10)	X	
<i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.13)	X	
<b>Loi sur les normes du travail</b> (L.R.Q., c. N-1.1)	X	
<b>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction</b> (L.R.Q., c. R-20)	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Ces documents sont disponibles sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

**D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.**

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

### POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

**Régie du bâtiment du Québec**  
Centre de relation clientèle  
545, boul. Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec), H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761  
(514) 873-0976

Adresse Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*